

Complément au communiqué de presse du 02 juillet 2012
Technoport SA.

Renforcement du soutien pour les porteurs de projets d'entreprises technologiques et innovantes au Luxembourg.

Historique et motivations gouvernementales

Dans le cadre de sa politique de diversification, le Gouvernement continue à mettre un accent particulier sur le développement endogène en favorisant notamment la création d'entreprises innovantes. Dans ce contexte, il a souhaité rendre plus transparent les services d'encadrement et d'accompagnement offerts aux entreprises innovantes et réunir sous une même gouvernance les différentes infrastructures existantes, à savoir le Technoport[®], département du CRP Henri Tudor (1998), et les centres Ecostart I et II, initiatives du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (2001). Cette volonté du Gouvernement se retrouve clairement inscrite au niveau du programme gouvernemental 2009-2014.

Le projet de création d'une nouvelle structure en matière d'incubation physique des jeunes entreprises innovantes s'inscrit dans ce cadre et vise à :

- Accroître la visibilité du Luxembourg en tant que terre d'accueil pour les start-ups ;
- Augmenter l'efficacité du système national d'innovation par la fusion des initiatives existantes et complémentaires sous forme d'une société anonyme ayant dans ses attributions la gestion des sites d'incubation de Foetz et de Belval ;
- Assurer une offre de services aux jeunes entreprises innovantes incubées afin d'accélérer leur développement dans des conditions optimales.

Contexte actuel

C'est dans ce contexte que la **société anonyme Technoport[®]** a été créée en date du 13 juin 2012 par l'Etat luxembourgeois et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Le choix de maintenir la marque Technoport[®] a été pris d'un commun accord entre le CRP Henri Tudor et l'Etat qui a, par ce fait, voulu marquer sa volonté de maintenir une certaine continuité dans le mode de fonctionnement ainsi qu'une proximité entre l'entrepreneuriat technologique et innovant et le monde de la recherche publique. La convention de collaboration signée entre l'incubateur et le CRP Henri Tudor formalise d'une part le transfert de l'activité et d'autre part les pistes concrètes de développement de synergies.

Aujourd'hui le Technoport[®] SA a pris racine avec son siège social à Belval dans les anciens vestiaires des hauts fourneaux, à proximité immédiate du haut fourneau B. Le Technoport[®] sera ainsi un maillon essentiel de la Cité des Sciences et de l'Innovation, véritable relai entre l'université, les centres de recherche et l'économie.

Mission et fonctionnement du Technoport SA

L'objectif primaire du Technoport[®] reste d'offrir les meilleures conditions possibles à la création et au développement de projets et d'entreprises technologiques et innovantes au Luxembourg. Il s'agit de réduire au maximum le risque d'échec des entrepreneurs en leur offrant l'accès à des réseaux de partenaires, un coaching individualisé ainsi qu'une infrastructure et un environnement de travail répondant à leurs besoins.

Pour ce faire, l'incubateur reprend les trois programmes de soutien développés au fil des ans à savoir :

- le **programme pré-commercial** qui vise à valider une idée ou un projet d'entreprise sur une période de 4 mois sans frais pour les porteurs de projets.
- le **programme start-up** qui vise à soutenir le(s) entrepreneur(s) à implémenter le plan d'affaire qu'ils ont développé en amont. Ce programme est payant et s'étend sur une période initiale de 3 ans.
- le **programme de croissance** qui regroupe le réseau des anciens entrepreneurs qui ont déjà quitté les incubateurs mais qui apportent une plus-value non négligeable à l'environnement du Technoport® en termes d'expertises, de contacts et voir même de financements.

A ces programmes s'ajoute **celui de soutien aux sociétés innovantes étrangères** désirant s'implanter au Luxembourg. Ce programme est **couvert par la dimension de Business and Innovation Center (BIC)** qui constitue un label et une certification attribué par l'European Business and Innovation Centre Network (EBN), réseau de plus de 220 structures étrangères actives dans ce domaine. Cette certification valide annuellement les procédures et méthodes de fonctionnement ainsi que les résultats opérationnels de tels centres.

L'offre de service se complète enfin par le nouvel **espace de « co-working »** sur le site de Belval qui vise à créer de plus amples synergies entre les entrepreneurs hébergés et des compétences externes de type marketing, juridique, design ou autres, non forcément éligibles pour l'incubateur mais importantes pour la réussite des projets.

Quelques chiffres

Aujourd'hui le Technoport® représente près de 12.000 m² de surfaces industrielles et de bureaux sur deux sites distincts et un taux d'occupation global qui avoisine les 80% au 1er juillet 2012. Les résultats historiques des deux structures qui ont fusionné pour former le nouveau Technoport® sont clairement positifs avec plus de 80 entreprises acceptées dont 24 sont encore hébergées sur les deux sites et 31 qui ont quittées ces infrastructures pour voler de leurs propres ailes. Parmi ces entreprises il y en a 8 qui ont été rachetées par, ou qui ont fusionné avec, des groupes internationaux et nationaux, ce qui confirme que les innovations luxembourgeoises peuvent très bien percer sur des marchés mondiaux.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à contacter

Diego De Biasio ; Directeur ; diego.debiasio@technoport.lu

Catherine Delevoye; Senior Business Advisor; catherine.delevoye@technoport.lu

Adresse

Technoport SA

9, avenue des Hauts-Fourneaux;

L-4362 Esch-sur-Alzette

Phone: + 352 54 55 80 1

Fax:+ 352 54 55 80 – 555

www.technoport.lu (en cours de modification)

info@technoport.lu